

La FSU, pour cette nouvelle année, continuera à être à vos côtés. Nous avons organisé notre première rencontre professionnelle. Les revendications que nous portons, sont l'expression de vos souhaits au regard de vos difficultés professionnelles. Syndiquez vous. Le Colibri en sera le rapporteur.

Troubles du comportement alimentaire (TCA)

On appelle troubles du comportement alimentaires (TCA) chez l'adolescent, les conduites **alimentaires différentes de celles habituellement** adoptées par des individus placés dans un même environnement nutritionnel et socioculturel, et induisant des troubles somatiques et psychologiques.

Il existe deux groupes : **la forme restrictive** où l'apport alimentaire est gravement limité (anorexie mentale) et **la forme boulimique** où les fringales sont suivies de vomissements, de purgations ou de jeûne (boulimie). Les deux formes sont associées à une **morbidity biologique, psychologique et sociologique** grave ainsi qu'à une mortalité importante.

L'âge de survenue est de plus en plus précoce (dès 8 ans) avec un pic vers 12-13 ans et un autre vers 18-20 ans.

Le repérage doit se faire le plus tôt possible pour améliorer la prise en charge et éviter les complications médicales ou psychiques.

La forme restrictive se traduit par une obsession

au regard de la nourriture et du poids, par la déformation de la perception de l'image corporelle.

L'enfant peut également se plaindre de **nausées ou de douleurs abdominales répétées**. Un **hyper investissement intellectuel ou une hyper activité physique** comme un retard pubertaire et une absence de règles sont également des indicateurs.

La forme boulimique survient généralement chez des jeunes filles qui ressentent un **vide intérieur angoissant**.

Elle se caractérise par une **perte de contrôle** qui les pousse à **engloutir** une énorme quantité de nourriture en un temps record et avec beaucoup **de culpabilité**. Ce repas est immédiatement vomi.

Un petit **régime restrictif peut en être le déclencheur**, entraînant un attrait obsessionnel pour les aliments tabous. **Un état dépressif, le regard de l'autre, le manque de confiance en soi** sont les vecteurs d'un besoin de maîtrise. Les boulimiques ont la sensation de vide intérieur. La nourriture le comble.

Dans ce numéro :

Rencontre DPEF

Cos

Protection fonctionnelle et COVID

Cellule de recherche de places et majoration de salaire

LE COLIBRI



Nous avons rencontré **Mme CLAVEL, Directrice de la DEPF, Mme PEYRATOUT**, directrice adjointe. Nous leur avons fait état de ce qui fonctionnait, de ce qui posait problème et des propositions que nous faisons.

Ce qui fonctionne :

Le **PFU (service du placement d'urgence)**, dont la méthodologie de travail correspond aux besoins professionnels de nos collègues dans le cadre de leur mission (réactivité, écoute et bienveillance).

Le **PRD (point rencontre départemental de Bordeaux)**. Il offre un lieu accueillant aussi bien pour les enfants et leur famille que pour les assistants familiaux. **L'équipe est disponible, des échanges sont toujours possibles avec bienveillance** et une recherche de solutions adaptées à chaque situation est toujours offerte. Nos collègues considèrent le PRD comme un lieu ressource.

Ce qui pose problème :

Les **disparités entre les Pôles territoriaux** en matière de travail collaboratif et de confiance avec les assistants familiaux.

L'absence de coordination avec les équipes pluridisciplinaires.

Les **trop fréquentes absences de réponses** aux messages laissés ou aux demandes.

Les **visites au domicile** beaucoup trop espacées ne permettant pas des échanges constructifs avec l'ASSFAM et un suivi au plus près de l'enfant .

Les **ruptures d'accueil survenant après des dissensions** avec le référent enfant, le RETAF.

L'absence de planning écrit pour les visites familles.

Les **convocations par le RETAF** véritable tribunal accusatoire.

Le **manque de soutien auprès du BDGAAF**. Pas de réponse, ni de solution aux problèmes qui se posent entraînant **une rupture de communication**.

Ces problématiques accentuent le sentiment de « mise au placard » et d'isolement.

Nos propositions :

Les **référents professionnels**, comme cela se pratique dans certaines associations. Il s'agirait de permettre à des professionnels expérimentés ou formés à cet effet, **d'accueillir les nouveaux postulants, les piloter dans les méandres administratifs, les orienter, les informer sur leurs droits, etc...** Cette possibilité pourrait également ouvrir des **perspectives d'évolution ou de reclassement professionnel** pour des collègues en fin de carrière ou en usure professionnelle.

La **création d'une équipe d'assistants familiaux volants**. Il s'agirait de constituer une équipe de professionnels volontaires dont la mission serait **d'intervenir ponctuellement au domicile d'autres collègues** en difficulté, à leur demande, en raison d'un arrêt maladie, d'une incapacité temporaire, d'une obligation, etc...

Elle permettrait à des professionnels, notamment en fin de carrière, pour qui se réinvestir dans un nouvel accueil n'aurait pas de sens, **de pouvoir continuer leur métier en soulageant des collègues**. Elle **éviterait, également, ces ruptures d'accueil** dont sont victimes les enfants accueillis, permettant **une continuité d'accueil dans la bienveillance**. Le service n'aurait plus la difficulté de trouver en urgence un, deux voire trois familles d'accueil relais.

Le COS

Exceptionnellement pour l'année 2020, et dans un esprit de solidarité, **nous vous avons fait cadeau d'un supplément de billetterie.** Vous avez été nombreux à la réceptionner et ce malgré **les difficultés rencontrées par le fonctionnement de la billetterie en mode télétravail.**

Vous vous êtes inquiétés de n'avoir pas de réponse rapide, de **n'avoir pas pu joindre le service avec facilité.**

Toutes **les demandes faites avant le 18 décembre ont été ou seront honorées.** Heureusement, **vous avez été nombreux à nous remercier,** (la présidente, les administrateurs et moi-même) et à **saluer la disponibilité de nos 2 col-**

lègues administratifs pour les chèques vacances, billetterie et pour la participation aux activités régulières de loisir, seuls présents durant cette dernière période.

Votre nouveau **crédit billetterie de 90€ sera disponible en février 2021.**

Je vous invite à continuer de consulter **le site COS directement sans passer par Mascaret.** Vous pouvez ainsi suivre vos demandes en cliquant sur le petit bonhomme qui ouvre votre compte personnel.

A très vite

La Trésorière C. Lami



www.cosgironde.fr

Bonne Année 2021

Protection fonctionnelle et Prime COVID

Concernant **la protection fonctionnelle, la FSU a demandé que vous puissiez en bénéficier** comme n'importe quel agent du Département. Elle vous permettrait, notamment quand les enfants accueillis sont retirés dans le cadre d'une **suspension d'agrément, d'avoir accès à votre dossier,** aux motifs accusatoires et de mettre en place une éventuelle défense, une fois l'enquête de gendarmerie ou de police terminée. Nous savons qu'il faut au minimum un an d'enquête pour examiner chaque plainte. De plus, **cela vous conforterait sur le soutien que vous êtes en droit d'attendre de votre employeur.** Aujourd'hui, il leur est très difficile d'en faire la demande auprès du service.

Concernant **la prime COVID et la reprise de leur ancienneté,** il ne peut y avoir de discrimination au travail.

Selon **la Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre), vérifié le 27 novembre 2020,** aucun salarié ou agent public ne **peut être discrimi-**

né au travail en matière d'embauche, de formation, de salaire, etc... Il y a **discrimination lorsque l'employeur traite différemment ses salariés en fonction de :**

Âge

Apparence physique

Caractéristiques génétiques

Domiciliation bancaire

État de santé

Grossesse

Handicap

Identité de genre

Langue parlée (capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français)

Lieu de résidence, etc...

C'est pourquoi la FSU **demande que le Département fasse le point sur la situation des collègues domiciliées hors Département** mais salariées du Département. Elles ouvrent **droit à la prime COVID ainsi qu'à la reprise de leur ancienneté.** Il s'agit là d'un vrai sujet d'équité et conforme à la loi.

La cellule de recherche de places et majorations de salaire

La FSU est la seule organisation syndicale à avoir voté « **POUR** » à la création de la cellule de recherche de places.

Elle est la bienvenue pour nos collègues Assistant Familiaux. Ils croient en cet outil qui devrait permettre une meilleure réactivité, une réponse adaptée aux besoins, une traçabilité de l'offre et de la demande, et enfin une équité de traitement.

Alors, comment comprendre que des collègues soient en attente de placement (certaines depuis un an) les mettant en difficultés financières à la suite de leur perte de salaire. La réponse du service : « actuellement, il n'y a pas d'enfants à placer » !

Comment comprendre qu'il vous ait été demandé de donner, sur Mascaret, vos disponibilités pour les vacances d'été prochaines, sans passer par cet outil, au risque que, comme à l'accoutumée, il y ait une iniquité de traitement de vos souhaits ?

Nous avons conscience que ce dispositif ne fait pas l'unanimité

car comme toute nouvelle organisation il faut un temps d'adaptation. Néanmoins, nous demandons que sa mise en application soit accélérée.

Concernant les majorations de salaire pour sujétions exceptionnelles, nos collègues indiquent que le formulaire n'est toujours pas en ligne sur l'espace communauté.

Pour d'autres, elles essuient un refus catégorique du référent enfant qui juge alors que cette demande est injustifiée.

Nous réitérons notre demande pour la mise en place d'une commission de majoration pour sujétion exceptionnelle afin que les demandes de nos collègues qui relèveraient d'une majoration de salaire, soient étudiées avec sérieux et objectivité. C'est aussi un retour nécessaire pour les ASSFAM en reconnaissant les difficultés et la charge de travail supplémentaire quand il s'agit d'accueillir des « enfants différents ».

Eliane MANQUAT
Assistante familiale
Représentante du personnel
06 30 79 50 39

Corinne LAMI
Référente ASSFAM
Trésorière COS
06 71 71 95 27

Je souhaite prendre contact avec un délégué de la FSU 33 (SNUTER33 FSU)
05 56 99 35 17 / fsusnuter33@girond.fr

Je souhaite adhérer à la FSU

NomPrénom.....

Direction Service.....

Adresse Mail.....

Téléphone